Docusign Envelope ID: 83BA3D37-1C78-4441-9701-F55A7D096D81

ANDA
Société par actions simplifiée
au capital de 2 040 euros
Siège social : 20 RUE DE MADRID, 75008 PARIS
914 568 357 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 08 décembre,
A 8 heures,

Les associés de **la Société ANDA** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc BORDJA, représentant de la société ANDA PARTICIPATIONS, Présidente de la Société.

Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE est désigné comme secrétaire.

Monsieur Pierre VEE Directeur Général est également présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 204 actions sur les 204 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2025 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation rémunération de la Présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Docusign Envelope ID: 83BA3D37-1C78-4441-9701-F55A7D096D81

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Modification de la dénomination sociale,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2025,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- Le rapport de la Présidente à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(…)

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier la dénomination de la Société qui, à compter de ce jour devient **"ACOM ANDA ».**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social du 20 RUE DE MADRID, 75008 PARIS au 102 bis Rue de Miromesnil, 75008 PARIS, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Parap JB

Docusign Envelope ID: 83BA3D37-1C78-4441-9701-F55A7D096D81

SEPTIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 3 et 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION SOCIALE

"La dénomination de la Société est : **ACOM ANDA**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 102 bis Rue de Miromesnil – 75008 PARIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

CERTIFIE CONFORME
La Présidente
La société ANDA PARTICIPATIONS
Représentée par M. Jean-Marc BORDJA

Signé par :
Jean-Marc BORDJA
3111CFAD3B6F46B...